Tunis Re
...à la hauteur de vos risques

Tunis Re Newsletter

N°46

Troisième Trimestre 2023

27ème Forum de la Réassurance Africaine de l'OAA
Tunis du 30 Septembre au 04 Octobre 2023

EDITORIAL

En cette période de l'année, se multiplient les discussions et les négociations sur les conditions de renouvellement. C'est ainsi qu'assureurs, réassureurs et courtiers ont longuement débattus lors des rencontres annuelles de Monte-Carlo et de Baden-Baden les tendances de l'industrie pour le prochain renouvellement du 1er janvier 2024.

L'actualité ne cesse de rappeler l'intensité, la fréquence et la complexité des risques auxquels est confronté le monde aujourd'hui. Le secteur est profondément impacté par un contexte de crise quasi structurelle, où différents évènements s'ajoutent les uns aux autres et rendent l'environnement plus complexe à décrypter.

Toutefois, le renouvellement des traités de réassurance au 1er janvier 2024 s'annonce plus structuré par rapport à celui de l'année précédente, permettant une meilleure anticipation, et bénéficiant des ajustements qui ont été déjà effectués aussi bien sur les prix de couvertures que sur les conditions.

Le changement climatique continue de contribuer à la hausse du nombre des sinistres dues aux catastrophes naturelles ce qui a significativement contribuer à la détérioration de la rentabilité des réassureurs, générant toujours plus de demande en capacité de réassurance.

Parallèlement, les pressions inflationnistes ayant touché tous les secteurs d'activités, continuent d'entraîner aussi bien une hausse du coût des sinistres que de leurs expositions.

Le marché appelle donc à la discipline : Avec la montée en puissance des périls secondaires, qui représente les deux tiers de la sinistralité en 2022, il est attendu que les réajustements qui ont été introduits par le marché en 2023, vont bien se poursuivre pour 2024 !

Les réassureurs, confrontés à une baisse du capital disponible, en même temps qu'à de fortes contraintes de capacités sur certains risques, seront dans l'obligation d'imposer leurs conditions. Les ratios combinés se situent encore cette année, autour de 100%, traduisant une rentabilité faible et insuffisante au regard du coût du capital investi et ce malgré les mesures de redressement prises depuis deux ans.

Par ailleurs, les discussions ont mis aussi l'accent sur les **risques sociaux liés aux émeutes, mouvements et soulèvements populaires** du fait du caractère régulier et consécutif de ce risque ces dernières années, en effet, ce n'est plus un évènement isolé ça devient une tendance dans de nombreux pays générant des coûts importants pour les assureurs.

Bien que le renouvellement s'annonce plus calme que l'année précédente, il demeure entendu que le «hard cycle» est de retour et pour le long terme !

Lamia Ben Mahmoud

Le changement climatique et le rôle des assureurs et réassureurs

Par Aymen Boulares

Le changement climatique est défini par les Nations unies comme une évolution à long terme des températures et des conditions météorologiques. La principale cause de ce changement climatique qui évolue depuis le 19ème siècle est l'activité humaine, en particulier l'utilisation des combustibles fossiles tels que le charbon, le pétrole et le gaz. Cette combustion génère des émissions de gaz à effet de serre qui agissent comme une couverture autour de la terre, piégeant la chaleur du soleil et augmentant les températures. Un grand nombre de ces gaz à effet de serre sont présents à l'état naturel, mais les activités humaines augmentent les concentrations de certains d'entre eux dans l'atmosphère, en particulier le dioxyde de carbone (CO2) principal responsable du réchauffement de la planète, le méthane, l'oxyde nitreux et les gaz fluorés.

La décennie 2011-2020 a été la plus chaude jamais enregistrée, la température moyenne mondiale a atteint 1,1°C au-dessus des niveaux préindustriels. Une augmentation de 2°C par rapport à la température de l'ère préindustrielle sera associée à de graves incidences négatives sur l'environnement naturel, la santé et le bien-être de l'homme. En effet, les conséquences du changement climatique sont multiples et malheureusement néfastes pour l'homme et pour tous les êtres vivants sur terre : sécheresses intenses, pénurie d'eau, incendies graves, élévation du niveau de la mer, inondations, fonte des glaces polaires, tempêtes catastrophiques, déclin de la biodiversité, manque de nourriture et augmentation des risques pour la santé.

> ***« C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain ne l'écoute pas.»***
>
> *Victor Hugo*

Consciente de ces effets graves, la communauté internationale a reconnu la nécessité de maintenir le niveau du réchauffement bien en deçà de 1,5°C.

Pour limiter le réchauffement de la planète, des transitions majeures seront nécessaires dans le secteur de l'énergie, ce qui implique une forte réduction de l'utilisation des combustibles fossiles, une électrification généralisée, une amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de combustibles alternatifs tels que l'hydrogène. En ce sens, le passage des systèmes énergétiques des combustibles fossiles aux énergies renouvelables, telles que le solaire ou l'éolien, est essentiel pour réduire les émissions. De nombreux pays s'efforcent déjà d'atteindre l'objectif de zéro émission d'ici 2050.

L'impact du changement climatique sur le secteur de l'assurance et la réassurance

Au cours des dernières décennies, le secteur mondial de l'assurance et de la réassurance a connu un nombre croissant de catastrophes naturelles majeures engendrant un nombre important de sinistres assurés qui ont alourdi les pertes des assureurs et réassureurs. Par ailleurs, les risques dits secondaires tels que les tempêtes hivernales, les incendies de forêt, les vagues de chaleur intense et les graves inondations ont contribué pour un montant record au total des sinistres assurés.

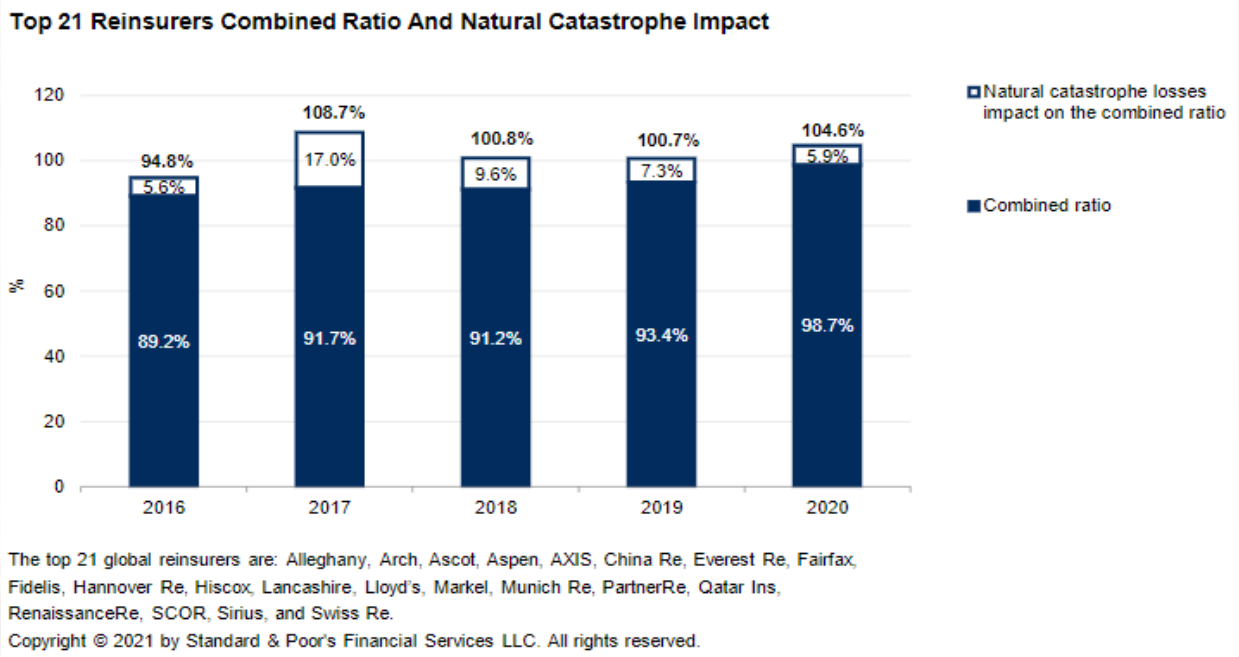

En effet, Il existe un consensus scientifique clair sur le fait que le changement climatique influence déjà la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes et donc les pertes assurées.

Si les réassureurs ne prennent pas correctement en compte l'impact du changement climatique dans leur modélisation et leur tarification, cela pourrait entraîner une volatilité importante et inattendue de leurs revenus et de leur capital, ce qui se traduirait par des corrections de tarifs susceptibles d'avoir des répercussions sur le coût de la réassurance affectant ainsi la rentabilité des assureurs.

D'autre part, on peut affirmer que le secteur de l'assurance et de la réassurance se trouve désormais face à un nouveau défi puisque les assureurs ne se contentent pas seulement de payer les sinistres relatifs aux dommages liés au climat mais ils financent également l'économie grâce à leurs importants portefeuilles d'investissement.

Un aperçu sur les catastrophes naturelles aggravées par le changement climatique

Il existe des preuves scientifiques de l'influence du changement climatique sur les orages violents accompagnés de grêle, les incendies de forêt, les vagues de chaleur et les sécheresses. Par ailleurs, les tempêtes tropicales (appelées ouragans, typhons ou cyclones selon la région où elles se produisent) ont été accompagnées de précipitations de plus en plus extrêmes.

Les risques d'inondations augmentent

Chaque année, les inondations détruisent des biens d'une valeur de plusieurs milliards de dollars. Rien qu'au cours des cinq dernières années, les pertes dues aux inondations dans le monde se sont élevées à 300 milliards de dollars, dont environ 45 milliards ont été assurés, ce qui ne représente que 15%.

La part relativement faible des pertes assurées liées aux inondations même dans les pays industrialisés est due à la limitation de couvertures d'assurance et le manque de demande même dans les régions connues pour être sujettes aux inondations.

L'inondation la plus coûteuse de l'histoire s'est produite en juillet 2021 en Europe centrale, lorsque des crues éclairs dévastatrices en Allemagne occidentale et dans les pays voisins ont entraîné des pertes globales de 54 milliards de dollars. A l'heure actuelle, la deuxième moitié de l'année 2023 s'est annoncée sévère avec des inondations dévastatrices notamment en Chine, en Allemagne, en Grèce et en Libye avec des pertes records de vies et biens.

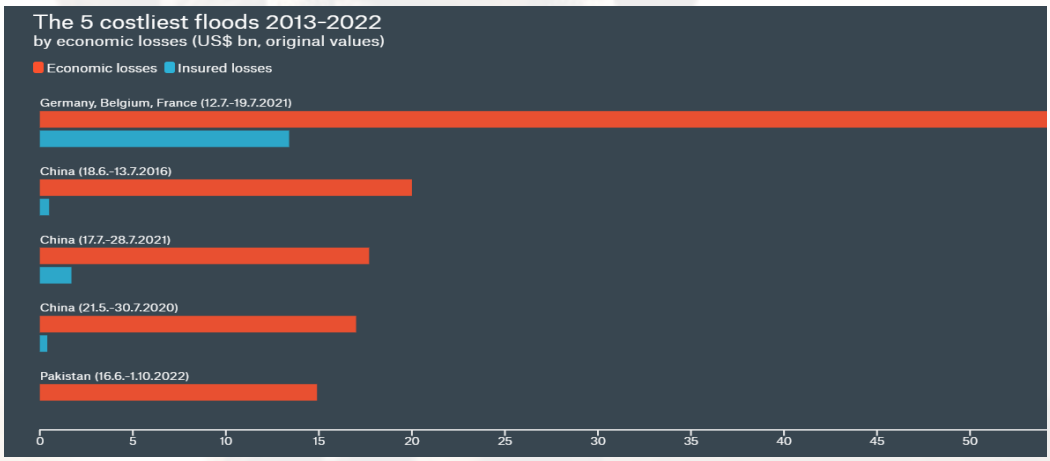

Ouragans, typhons, cyclones : le risque naturel avec les pertes les plus élevées

Les cyclones tropicaux ont un énorme potentiel de destruction. Ces tempêtes sont à l'origine des pertes les plus élevées de tous les risques naturels au fil du temps. L'ouragan Katrina, qui a frappé la Nouvelle-Orléans en 2005 reste l'une des catastrophes naturelles les plus coûteuses de l'histoire, dépassée seulement par le tremblement de terre de 2011 au Japon qui a déclenché un tsunami dévastateur et la catastrophe nucléaire de Fukushima. Lors de la saison des ouragans 2022, l'ouragan Ian a presque battu le record des pertes : l'un des ouragans les plus puissants à avoir jamais frappé le continent américain, il a détruit des biens d'une valeur de 100 milliards de dollars, dont près de la moitié était assurée.

Les tempêtes hivernales et les blizzards

Les grandes tempêtes hivernales peuvent causer autant de dégâts que les ouragans. Bien que la vitesse des vents de ces tempêtes hivernales n'atteigne pas celle des cyclones, les fronts de tempête peuvent balayer ou recouvrir de neige et de glace d'énormes superficies.

Les pertes causées par les tempêtes hivernales proviennent principalement des dommages causés aux bâtiments, aux véhicules et aux infrastructures. Les pertes liées aux interruptions d'activité augmentent également. En février 2021, un puissant front de tempête hivernale (tempête hivernale Uri) a apporté des températures glaciales exceptionnelles jusque dans le sud des États-Unis. Des millions de personnes ont été privées d'électricité pendant de longues périodes. Avec des pertes globales d'environ 30 milliards de dollars, il s'agit de la tempête hivernale la plus coûteuse au monde à ce jour. Près de la moitié des pertes ont été assurées.

Orages : Grêle, tornades et crues soudaines

Les orages sont rarement isolés, ils s'accompagnent souvent par la grêle, les coups de vent, les tornades et les fortes précipitations. Il peut en résulter des crues soudaines, des glissements de terrain, des dégâts causés par la grêle et des inondations. Les pertes se chiffrent souvent en milliards.

Rien qu'en 2022, les orages aux États-Unis ont été responsables de 32 milliards de dollars de pertes, dont les deux tiers étaient assurés. L'intensité des orages dans certaines régions d'Europe a également augmenté ces dernières années.

Incendies de forêt: le changement climatique accroît le risque d'incendie de forêt

69 milliards de dollars de pertes mondiales dues aux incendies de forêt sur la période 2018-2022 ont été enregistrées, les assureurs versant un total de 39 milliards de dollars.

Le changement climatique est manifestement un facteur important dans l'augmentation du risque d'incendies de forêt entraînant de lourdes pertes.

Cependant, l'interaction de facteurs naturels et humains a fait des incendies de forêt et des feux de brousse un risque difficile à quantifier et à modéliser.

Sécheresses et vagues de chaleur

Les sécheresses deviendront un risque naturel extrêmement coûteux au cours des prochaines décennies, car elles mettent en péril l'approvisionnement alimentaire mondial en raison des faibles et mauvaises récoltes et de l'incidence accrue des maladies végétales. Par ailleurs, dans les régions où les bâtiments sont construits sur de l'argile gonflante, le sol peut se rétracter en cas de sécheresse, ce qui entraîne un affaissement et les bâtiments peuvent alors être endommagés. La réduction de la disponibilité de l'eau et l'augmentation de la température de l'eau ont également des effets indirects: les centrales hydroélectriques et thermiques sont obligées de réduire leur production.

Évolution du rôle des assureurs et réassureurs

Malgré que les assureurs et surtout les réassureurs jouent un rôle essentiel dans l'indemnisation des sinistres catastrophiques, la réassurance classique a montré ses limites en termes d'allocation des capitaux nécessaires pour couvrir les évènements majeurs notamment lorsqu'il s'agit de réponse post-événement.

Des innovations en soutien à la réassurance classique

Pour combler ce manque de capacité, des innovations ont toujours été développées et des solutions proposées par les différents acteurs : la création de fonds nationaux en cas de catastrophe, des « pool d'assurance », des systèmes de mutualisation régionaux et des solutions du marché financier en particulier les obligations de catastrophe(CAT bonds), qui si elles sont bien structurées, peuvent payer presque automatiquement en cas de catastrophe. Par ailleurs, grâce à l'émission d'obligations souveraines paramétriques catastrophe, les gouvernements pourraient aussi accéder à des flux de revenus capables de financer en temps opportun un abri et un soutien aux victimes, puis d'entreprendre une reconstruction de manière résiliente. Ainsi, le recours au mécanisme des « CAT Bonds» contribue à combler le déficit de protection et à faire face à la faible pénétration en assurance.

Cependant, les « CAT Bonds » présentent malheureusement certains inconvénients tels que les fluctuations des taux d'intérêt, la volatilité du marché, des rendements inférieurs et un changement au niveau de la stabilité financière de l'émetteur. De plus, des catastrophes naturelles peuvent survenir lors de baisses et de récessions boursières, ce qui pourrait agir négativement sur la capacité financière offerte.

L'écart de protection entre les pertes économiques totales et les pertes assurées persiste

Par ailleurs, et en dépit de l'existence de ces différents outils évoqués ci-dessus et des solutions proposées par la réassurance classique, un écart de protection important persiste toujours entre les pertes économiques totales causées par les catastrophes naturelles et les pertes assurées. En effet, en 2022 et selon le rapport sigma de Swiss Re, seules 45% des pertes économiques mondiales étaient assurées ce qui signifie que des millions de ménages et d'entreprises sont confrontés à un important déficit de protection. Selon toujours les évaluations de Swiss Re sur la période de 10 ans (2013-2022), l'écart de protection entre les pertes économiques totales et les pertes assurées (protection GAP) en Amérique du Nord est évalué à 44% des pertes totales (43% aux USA). En Amérique latine, l'écart est de loin plus important et atteint les 83%. Dans la région EMEA (Europe, Moyen Orient et Afrique), le GAP est évalué à 64 %. En effet, selon l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA), le recours à l'assurance NatCat en Europe reste faible, avec seulement environ un quart de toutes les pertes couvertes (En France cet écart est estimé à 47 %, en Allemagne qui est fortement touchée par les inondations ces dernières années, l'écart est d'environ 58 %, au Royaume-Uni l'écart est plus faible et atteint 25 %). En Afrique du Sud, qui est le pays où le taux de pénétration de l'assurance est le plus élevé d'Afrique, le GAP reste élevé à 67%. Finalement, en Asie, le GAP est estimé à 85%.

Intégration de la dimension responsabilité sociétale et environnementale dans la gouvernance des compagnies d'assurance et de réassurance :

Dans ce contexte où l'on assiste à une intensification des pertes liées aux catastrophes naturelles, il s'avère primordial que le rôle des compagnies d'assurance et de réassurance doit changer. Plutôt que de réagir, les assureurs et réassureurs doivent prendre les devants et aider leurs clients à éviter les catastrophes. En effet, et bien que l'assurance ne soit pas l'un

des principaux responsables de l'émission de gaz à effet de serre dans notre environnement, elle a un rôle important à jouer à travers la limitation des effets du changement climatique par la mise en place des politiques et des stratégies ambitieuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et anticiper l'évolution des systèmes productifs vers une économie bas carbone.

Certes, depuis plusieurs années, une prise de conscience sur les enjeux liés aux risques climatiques a émergé, poussant ainsi l'ensemble des acteurs économiques notamment les assureurs et réassureurs à intégrer la dimension ESG (Environnementale, Sociétale et de Gouvernance) dans leur gestion d'entreprise et à assumer de nouvelles responsabilités autres que celles liées à l'enjeu économique.

Ainsi, les assureurs et réassureurs sont de plus en plus appelés à jouer un rôle prépondérant dans le financement de la transition écologique dans le but de ramener les émissions nettes de gaz à effet de serre à 0 en 2050 telle que définie dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte annoncée lors de la conférence des parties tenue à Paris (COP 21). Ils sont désormais appelés à renforcer leur compréhension de leurs expositions aux risques climatiques et intégrer pleinement la prise en compte des risques physiques et de transition, tout en définissant leurs stratégies de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui pourraient aider de manière efficace à contourner cette problématique.

Par ailleurs, le contexte réglementaire encourage désormais les institutions financières à plus de transparence sur leurs pratiques RSE, la qualité de leurs investissements et la mise en place de meilleurs processus de gestion des risques climatiques.

Ainsi, les compagnies d'assurance et de réassurance sont amenées à investir dans des solutions respectueuses de l'environnement. Des investissements dans l'énergie propre, la réduction de l'émission de carbone et la construction durable peuvent se traduire par d'énormes économies à l'avenir. Ensuite, les assureurs peuvent orienter leurs clients vers de nouveaux types d'assurance notamment les produits de l'assurance verte qui représentent une solution merveilleusement créative qui permet aux assureurs de créer le type de changement proactif nécessaire pour ralentir la marche du changement climatique. A titre d'exemple, l'encouragement de l'achat de voitures électriques, accorder des réductions aux clients qui installent des appareils électroménagers à haut rendement énergétique ou des panneaux solaires, contribue à diminuer l'émission des gaz à effet de serre.

D'un autre côté, le lancement en 2021 de la NZIA (Net-Zero Insurance Alliance) par le programme des Nations unies pour l'environnement lors du sommet du G20 sur le climat, témoigne de la conscience de la communauté internationale du rôle primordial que peuvent jouer les assureurs et réassureurs dans la résolution du problème du réchauffement climatique. Cette alliance regroupe une trentaine de grands groupes mondiaux d'assurance et de réassurance et a pour objectif de conduire leurs portefeuilles clients vers une neutralité carbone d'ici 2050. Chaque entreprise qui choisit d'être membre de la NZIA décide unilatéralement et indépendamment des étapes à suivre pour atteindre la zéro émission nette. La NZIA propose plutôt une gamme d'options méthodologiques pour soutenir les progrès de chaque membre vers ses propres engagements en matière de zéro émission nette.

Toutefois, il faut avouer que des difficultés existent dans cette alliance puisque les géants mondiaux de la réassurance comme Munich Re, Hannover Re et Swiss Re ont annoncé aux mois de mars et avril 2023 qu'ils quittent cette alliance invoquant un risque d'entrave au droit de la concurrence face aux législateurs américains qui ont récemment repoussé certaines initiatives ESG et des préoccupations antitrust limitant la portée des objectifs de décarbonation. Cependant, les réassureurs qui se sont retirés de cette alliance confirment que leur engagement envers une stratégie de développement durable reste inchangé et leur mission de promouvoir des pratiques pour un monde zéro émission net continuera.

Cas de la Tunisie

La Tunisie est un pays fortement vulnérable aux changements climatiques. En effet, le changement climatique et l'aggravation des sinistres liés aux catastrophes naturelles est désormais considéré comme l'un des risques environnementaux les plus importants et les plus préoccupants pour les assureurs et réassureurs tunisiens.

La majorité des compagnies d'assurance tunisiennes ont recours à la réassurance traditionnelle lors de la conception de leurs programmes de réassurance. En tant que réassureur national, la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» participe dans la totalité de ces programmes et à tous les travaux et ateliers qui s'intéressent au sujet du changement climatique et son impact. De plus, consciente de son rôle sociétal et environnemental en plus de son rôle économique, Tunis Re adapte désormais une stratégie RSE qui focalise sur le concept du développement durable et la performance globale ajoutant à l'efficacité économique de la compagnie une performance sociétale et environnementale.

De leurs côtés, le Gouvernement tunisien et la Banque mondiale ont collaboré pour établir un programme visant à financer des projets de gestion et de financement des risques de catastrophes en Tunisie. Ce projet a pour objectif d'améliorer la prévention et la gestion des catastrophes naturelles en mettant en place des ressources et des programmes de financement adaptés.

Les catastrophes naturelles auxquelles est exposée la Tunisie

Le ministère des finances tunisien a publié en 2022 un rapport intitulé « Rapport de synthèse sur la Base de données des Expositions financières de la Tunisie aux Catastrophes naturelles». L'objectif principal de ce rapport est d'améliorer la connaissance des risques auxquels la Tunisie est confrontée en matière de catastrophes naturelles et présente des statistiques descriptives détaillant l'état de l'exposition financière des actifs immobiliers tant publics que privés.

Les inondations : un risque accru

L'inondation est la catastrophe naturelle qui a le plus touché, à différents degrés, les diverses régions du pays. Les inondations qui ont plus marqué le pays à travers les dégâts qu'ils ont causés, sont celles de l'automne 1969 avec plus de 900 mm de précipitations en plusieurs séries orageuses. Cet évènement a frappé les régions centrales et méridionales de la Tunisie et a engendré 542 morts, laissant 340 000 personnes sans abri et générant entre 30 et 35 millions de dinars de pertes à cette époque selon le rapport évoqué ci-dessus. La crue de mars 1973 dans le bassin de la Medjerda survenue nord de la Tunisie a engendré 100 décès. Par ailleurs, les crues soudaines catastrophiques de septembre 2018 qui ont eu lieu dans la région du Cap Bon avec près de 200 mm de précipitations sur la ville de Nabeul en quelques heures ont engendré 6 morts et des dégâts importants dans la ville (plus de 2500 maisons et 57 écoles ont été endommagées et 1791 agriculteurs ont été sinistrés). Les inondations de Nabeul de 2018 ont coûté 19,1 millions de dinars aux assureurs. Celles d'octobre 2018 ont aussi mobilisé 14,1 millions de dinars d'indemnisations.

Le risque de tremblement de terre

D'un autre côté, la Tunisie a également été touchée par les tremblements de terre, bien que leurs dégâts aient été beaucoup moins désastreux que ceux des inondations. Selon le même rapport du ministère des Finances tunisien, trois évènements majeurs ont été enregistrés au cours de l'histoire contemporaine du pays : le tremblement de terre de 1856 qui a détruit près de 13 villages aux environs du gouvernorat de Kairouan, celui de 1957 qui est le plus dévastateur de tout le 20ème siècle en Tunisie et qui s'est produit en 1957 à Jendouba, avec une magnitude de 5,6 sur l'échelle Richter, causant 13 morts et l'effondrement de plusieurs

bâtiments. Enfin, un séisme de magnitude 5,1 à été enregistré dans le centre de la Tunisie en 2018. L'épicentre a été localisé à une soixantaine de kilomètres au nord-ouest de la ville de Gabès où vivent environ 110 000 habitants et à seulement 10 kilomètres de profondeur, aucun dégât particulier n'a été noté.

Des sécheresses plus fréquentes et plus intenses

En Tunisie, environ deux tiers du territoire sont constitués de régions semi-arides à arides, ce qui les rend vulnérables aux sécheresses fréquentes et intenses. Au cours du 20ème siècle, le pays a déjà connu une augmentation marquée du nombre de jours de fortes chaleurs, principalement entre juillet et septembre. D'ici 2050, les projections indiquent que la pluviométrie en Tunisie devrait diminuer de manière significative. Cependant, on s'attend à une augmentation de la fréquence des pluies torrentielles, ce qui accentuera le risque d'inondations à fort impact.

Conclusion

Le changement climatique étant un risque majeur dont l'ampleur est à grande échelle, il nécessite l'unification des efforts et moyens d'actions de tous les intervenants économiques, financiers et politiques pour en minimiser les dégâts. Il est primordial donc de mettre en place les outils nécessaires pour contourner ce risque et aider les compagnies d'assurances et de réassurance à jouer leur rôle efficacement. Par ailleurs, les assureurs et réassureurs ne peuvent plus se contenter de mutualiser le risque. Ils auront besoin d'une vision prospective qui se base sur l'adaptation de modèles d'analyse et l'innovation des produits pour préserver la rentabilité des entreprises et prévenir les impacts.

Ainsi, les entreprises doivent intégrer le changement climatique dans leurs stratégies de souscription, de gouvernance, de gestion des risques, d'investissement, la conception de leurs produits, la gestion des sinistres et leurs opérations. Si elles n'agissent pas maintenant, les entreprises risquent de s'exposer à des pressions réglementaires, des litiges envers les clients et les partenaires, des contestations de la part des actionnaires et à ne pas pouvoir adapter leurs modèles de production et de gouvernance à un environnement commercial, économique et règlementaire en pleine évolution.

Finalement, l'engagement des assureurs et réassureurs dans une stratégie de responsabilité sociétale et environnementale qui vise à faire évoluer les systèmes productifs vers une économie zéro carbone s'avère une nécessité voire une obligation pour pouvoir contourner ce problème de changement climatique avant d'arriver à une situation irrémédiable.

ACTUALITES Nationales

Tunis Re Flash Infos

• Renouvellement de la certification de Tunis Re au standard financier MSI 20000

Cette certification, reconduite au mois d'octobre 2023, vient appuyer la crédibilité financière de la société et lui ouvrir de nouveaux horizons à l'international.

• Séminaire de Tunis Re : La couverture des risques de guerre et assimilés dans l'assurance maritime

Tunis Re a organisé le 19 Septembre 2023 un séminaire sur le thème : « La couverture des risques de guerre et assimilés dans l'assurance maritime » à l'hôtel Four Seasons ,Gammarth – Tunis. Les travaux dudit séminaire ont été animés par des éminents experts en la matière, à savoir, M. Faouzi Smaoui Expert en Assurance maritime tunisien, M. Mourad El Aroui ,Directeur central à Tunis Re, Mme Latifa Sfaxi ,Directeur Contentieux et Assurances à l'Office des Céréales, M. Jean-Luc ANSELMI responsable de la Souscription du GAREX dans le domaine Facultés et Mme Büsra DURGUT collaboratrice au GAREX.

Indemnisation des victimes des inondations de Nabeul

En vertu de la loi n°2019-24, qui a élargi le champ d'intervention du Fonds de Garantie des Assurés «FGA», à l'indemnisation des dégâts résultant des inondations de 2018, Tunis Re a été chargée de gérer la section dédiée à la réparation des dommages matériels subis par les victimes du gouvernorat de Nabeul.

Ci-après la situation au 25 octobre 2023:

Nombre de Dossiers	
Déposés	876
Traités	217
Acceptés	173
Montants approuvés en DT	6 798 340,624
Montants réglés en DT	6 792 692,698

100 entreprises ont bénéficié de la prise en charge par l'Etat de 50% des primes d'assurances

Une centaine d'entreprises tunisiennes ont bénéficié de la prise en charge par l'Etat d'un pourcentage des primes d'assurance à l'exportation vers les pays de l'Afrique subsaharienne, depuis octobre dernier, date de l'entrée en vigueur du décret-loi n° 2022-66 du 19 octobre 2022 relatif à cette mesure.

Souscription faible de l'assurance agricole en Tunisie

En Tunisie, la majorité des agriculteurs ne souscrivent pas des couvertures d'assurances contre les risques agricoles. En fait, seulement 8% sont assurés contre la grêle. Cette situation est expliquée essentiellement par l'absence du caractère obligatoire pour ce type de couverture et le faible intérêt des agriculteurs.

FTUSA : Vers la digitalisation du constat automobile

La Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA) a lancé au mois d'octobre 2023, une consultation pour le choix d'un bureau spécialisé dans la digitalisation du constat automobile. Cette démarche s'inscrit dans l'optique d'amélioration des services rendus aux assurés et la facilitation des procédures de gestion de la sinistralité de la branche automobile.

STAR Assurances change d'adresse

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) a emménagé dans son nouveau siège social au mois de septembre dernier au Lac 3 de Tunis.

4ème édition de la rencontre LLOYD-COURTIERS

La 4ème édition de la rencontre LLOYD-COURTIERS à été organisée le 22 septembre 2023 à l'hôtel La Ménara (Tunis). Cet événement a été initié pour la première fois en 2019.

Les inscriptions à la 2ème conférence des actuaires arabes sont ouvertes.

La deuxième conférence arabe de l'actuariat se tiendra du 23 au 25 avril 2024 à l'hôtel Laico de TunisLes inscriptions à cet événement ont été ouvertes à partir du mois d'août 2023 à l'adresse du site web suivant : https://fintechrobos.com/product/arab-actuarial-conference-2024/.

Nominations

• Mondher KHABCHECHE nommé Directeur Général de UIB Assurance

UIB Assurances a annoncé le 02 Octobre 2023 la nomination de M. Mondher Khabcheche en tant que directeur général de l'entreprise, succédant ainsi à Yann Louarn.

• Tarek Themri nommé Directeur Général d'At-takafulia

En Septembre 2023 M. Tarek Themri a été nommé Directeur Général de la compagnie «At-takafulia».

ACTUALITES Internationales

Maroc : Augmentation du chiffre d'affaires du premier sémestre 2023

L'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale «ACAPS» a déclaré une hausse des primes émises par les compagnies d'assurance et de réassurance qui ont atteint près de 31,1 milliards de dirhams (MMDH) au cours du premier semestre 2023, soit une évolution de 3,8% comparativement à 2022.

L'ACAPS accueille l'AG de « O2ACA »

Marrakech a abrité les travaux de l'assemblée générale de l'Organisation des Autorités Africaines de Contrôle des Assurances (O2ACA). Cet évènement a été organisé, le 12 octobre 2023, par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale «ACAPS» en marge des Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International «FMI».

La Réassurance en Afrique : nouveaux défis, nouveaux modèles de développement

Les travaux du 27ème forum de la réassurance africaine de l'OAA, ont été tenu du 30 septembre au 05 octobre à l'hôtel Laico Tunis – Tunisie, en vue d'examiner et de débattre sur « le Rôle des compagnies d'assurance et de réassurance dans l'appui des économies africaines» face à une conjoncture économique mondiale incertaine et compte tenu du potentiel économique du continent africain. Pour rappel, cet événement a rassemblé près de 600 participants de 50 pays.

Adhésion du Cameroun aux Etats membres de l'«ARC»

L'African Risk Capacity «ARC» vient d'accepter l'adhésion de la République du Cameroun. Il s'agit du 37ème Etat africain membre de l'ARC. Cette adhésion permet aux deux parties de lutter efficacement contre les impacts des événements météorologiques extrêmes.

Nouvelle identité visuelle pour le groupe SONAR

SONAR ASSURANCES

Le groupe SONAR a présenté le vendredi 29 septembre 2023 à Ouagadougou sa nouvelle identité visuelle.

Ce changement de logo a aussi entraîné une modification de l'appellation de l'entreprise qui passe de groupe SONAR à SONAR Les dénominations commerciales de SONAR - VIE et SONAR - IARD ont par la même occasion été modifiées. Elles deviennent respectivement SONAR ASSURANCES - VIE et SONAR ASSURANCES-IARD.

EAU : Forte adhésion au régime d'assurance chômage

Près de 6,5 millions de salariés ont adhéré au régime obligatoire d'assurance chômage entre le 1er janvier (date de début de l'inscription) et le 1er octobre 2023, a annoncé mercredi le ministère des Ressources Humaines et de l'Émirat.

Constitution de l'Autorité Saoudienne des Assurances

En Août 2023, le conseil des ministres saoudien à approuvé la création d'une autorité d'assurance indépendante dénommée «Saudi Insurance Authority» chargée de réglementer et de superviser le secteur de l'assurance dans le Royaume. L'autorité des assurances continuera à mener à bien la mission de la «SAMA» ,de développer le secteur de l'assurance et de permettre à ses acteurs de soutenir la stabilité du secteur, tout en assurant la protection des intérêts des bénéficiaires.

Lancement du site web de la conférence GAIF 2024

Le comité d'organisation de la 34éme conférence du GAIF, qui devrait avoir lieu à Mascate - Oman, du 18 au 21 février 2024, a annoncé le lancement officiel du site web de la conférence : www.gaif34.com.

Publication des tables de mortalité égyptiennes

Le 16 octobre 2023 l'Autorité de Régulation Financière « FRA» à annoncé la finalisation et la publication des premières tables de mortalité égyptiennes. Ces tables permettent de renforcer les capacités des sociétés d'assurance et d'en fixer les tarifs de leurs produits vie sur des bases techniques.

Catastrophes naturelles : les dégâts estimés à 120 milliards de dollars au premier semestre 2023

Les dégâts engendrés par les catastrophes naturelles dans le monde s'élèvent à environ 120 milliards de dollars au premier semestre 2023, selon une estimation de Swiss Re. Ce chiffre est en légère baisse par rapport au premier semestre 2022, quand les dégâts avaient été chiffrés à environ 123 milliards de dollars.

Les dégâts couverts par les compagnies d'assurance ont, en revanche, quelque peu augmenté à 50 milliards de dollars, contre 48 milliards un an plus tôt.

La catastrophe la plus coûteuse a été le tremblement de terre en Turquie et en Syrie. Les pertes économiques sont évaluées à 34 milliards de dollars, selon une estimation préliminaire de la Banque mondiale, la part des assureurs étant estimée à 5,3 milliards de dollars.

- **Maroc : Bilan Séisme du 8 septembre 2023**

Outre un bilan humain qui approche désormais les 3 000 morts, le tremblement de terre a causé d'importants dégâts matériels qui pourraient s'élever jusqu'à 10 milliards de dollars ,Soit 8 % du PIB du pays.

- **Inondations en Libye : La tempête « Daniel » du 10 septembre 2023 à l'est de la Libye**

Selon un bilan publié par un organisme de l'ONU, citant le Croissant-Rouge libyen, au moins 11 300 personnes sont mortes et 10 100 restent portées disparues dans la seule ville de Derna, dans l'est de la Libye.

S&P revoit à la hausse les perspectives du secteur de la réassurance à l'échelle mondiale.

S&P Global Ratings a révisé ses perspectives pour le secteur de la réassurance mondiale, de négatives à stables, en raison des conditions de tarification favorables en réassurance dommages, de niveaux de bénéfices pré-pandémiques en réassurance vie et d'une augmentation des revenus nets d'investissement.

Nominations

- M. Abdulaziz Al Boug a été nommé Président de l'Autorité Saoudienne des Assurances.
- M. Hadj Mohamed Seba, ancien Président Directeur Général de la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance «CAAR», a été nommé Directeur Général du Trésor (Ministère des Finances).
- M. Abderrahim Chaffai a été nommé, le 19 octobre 2023, Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale marocaine l'ACAPS.
- M. Thierry Abeloko, a été nommé, le 19 octobre 2023, Directeur général de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré).

Acquisitions

- Sukoon acquiert le portefeuille vie de Chubb Tempest Life Reinsurance aux Emirats arabes unis
- «Aon» a annoncé l'acquisition de Global Insurance Brokers, l'un des principaux fournisseurs de services de gestion des risques, d'assurance et de courtage en réassurance dans le sous-continent indien. L'acquisition doit être approuvée par les autorités de régulation.
- «SCOR» a racheté à «Covéa» 9 millions de ses propres actions, soit 5,01 % de son propre capital que le réassureur entend les transférer à «BNP Paribas Cardif». A noter, que ce rachat d'actions était prévu par leurs accords scellés en juin 2021.
- Abu Dhabi National Insurance Company «ADNIC» a acquis une participation majoritaire de 51 % dans Allianz Saudi Fransi Cooperative Insurance Company, une société cotée au Royaume d'Arabie Saoudite.

Manifestations

- SIRC : La 19ème conférence internationale de Singapour sur la réassurance «SIRC» se tiendra du 30/10/2023 au 02/11/2023 au Sands Expo & Convention Centre, Marina Bay Sands Singapour.
- FAIR : La 28ème conférence et assemblée générale de la fédération des assureurs et réassureurs afro-asiatiques «FAIR» sera tenue du 19 au 22 novembre 2023 à Abu Dhabi, Emirats arabes unis.

Indicateurs Clés du Marché des Assurances en Tunisie Au 30.06.2023

Au **30 juin 2023** Le secteur des assurances en Tunisie a été caractérisé par :

(MDT)

	2021	2022	Evol 22/21	30/06/2022	Evol 23/22
Chiffre d'affaires	**2 833**	**3 147**	**11%**	**1 840**	**5%**
Auto	1 202	1 282	**7%**	755	6%
Vie	722	879	**22%**	458	-4%
Autres	909	986	**8%**	627	11%
indemnisation	**1 636**	**1 639**	**0%**	**845**	**-1%**
Auto	714	761	**7%**	415	10%
Vie	342	295	**-14%**	130	-24%
Autres	579	583	**1%**	301	-1%
Nombre de contrats	**3 042 096**	**3 363 409**	**11%**	**1 661 796**	**4%**
Auto	1 813 067	1 923 522	**6%**	963 234	4%
Vie	728 571	877 188	**20%**	430 474	3%
Autres	500 458	562 699	**12%**	268 088	5%
Nombre de sinistre	**1 293 760**	**1 405 796**	**9%**	**763 329**	**5%**
Auto	268 779	292 170	**9%**	151 586	2%
Autres	1 024 981	1 113 626	**9%**	611 743	6%
Placements	7 550	9 070	**20%**	9 204	14%

Indicateurs d'Activité Trimestriels de Tunis Re
3éme Trimestre 2023

Chiffre d'Affaires **151,433 MDT** **+12%**

Prime retenue **118,167 MDT**

Taux de rétention **78%**

Tunisie	Etranger
42%	58%
+7%	+16%

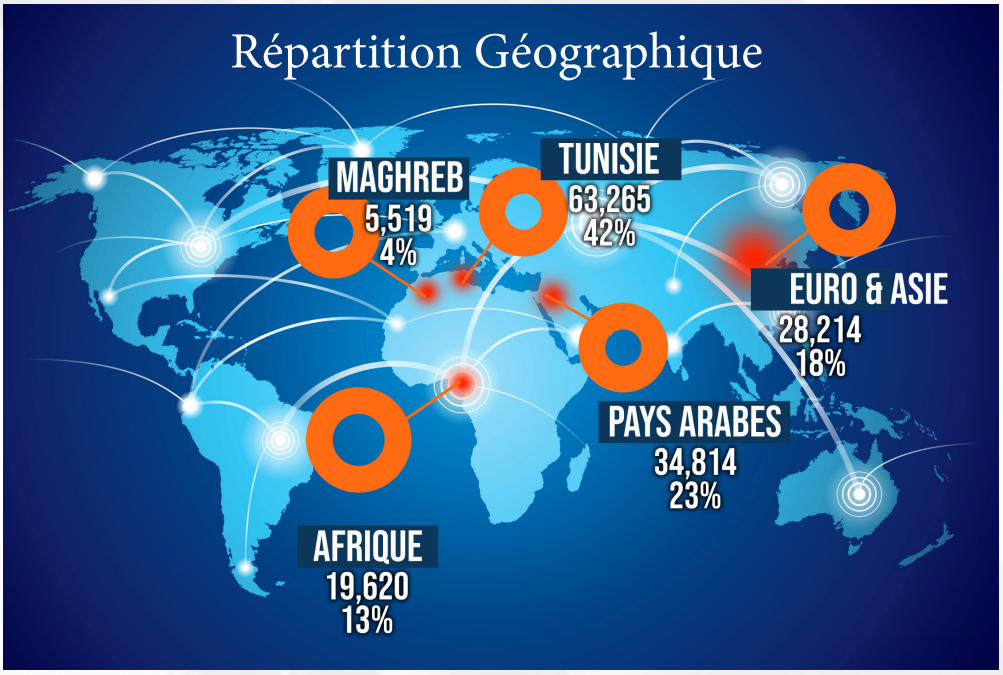

63,926 MDT
Charges sinistres nettes

57% Ratio de sinistralité

Placement

484,612 MDT

Revenus

21,343 MDT

INDICATEURS AU 30 septembre 2023 DES SOCIETES D'ASSURANCE COTÉES EN BOURSE (MDT)

Compagnies	PRIMES EMISES			CHARGE SINISTRES BRUTE			PRODUITS DE PLACEMENT		
	sep-23	sep-22	Var%	sep-23	sep-22	Var%	sep-23	sep-22	Var%
STAR	303,241	296,943	2%	192,479	209,477	-8%	82,338	73,213	12%
ASTREE	190,505	192,764	-1%	97,639	69,334	41%	41,447	27,558	50%
BH ASSURANCE	130,193	124,678	4%	68,604	70,584	-3%	19,652	15,967	23%
MAGHREBIA *	194,015	175,685	10%	102,985	82,423	25%	21.570	18,429	17%
MAGHREBIA VIE *	75,162	69,557	8%	27,567	25,839	7%	28,164	26,633	6%
AMI	124,301	148,606	-16%	68,675	78,963	-13%	27,287	22,362	22%
TUNIS RE	151,433	135,232	12%	109,733	75,132	46%	21,343	19,859	7%

* Charge sinistres nette

Meilleurs Voeux de Bonne Continuation à notre Chère Collègue
Mme Saida Sakkar, Employée Exemplaire de l'Année 2022

Directeur Responsable de la Publication : Mme Lamia Ben Mahmoud
Société Tunisienne de Réassurance
12, Avenue du Japon Montplaisir - B.P 29 - 1073 Tunis - Tél : (216) 71 904 911 Fax: (216) 71 904 930 R.C. : B1115971996
Contact : Direction Marketing Site web : www.tunisre.com.tn Email : mark@tunisre.com.tn